

Mairie du MOLAY-LITTRY  
Calvados

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 JUIN 2020**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mrs VILLEDIEU, DEFRANCE, Mmes BUTET, AGNÈS, EUDES, Mr ROUZIC, Mme LECOINTRE, Mr MAHEUT, Mme DUPONT.

Absents excusés : Mme LEGOUPIL, Mr MORICE

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mr BERTIER

**2020/034 : BUDGET -DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, a présenté au Conseil Municipal le budget de la Commune avec la réglementation comptable en vigueur.

D'autre part, afin de régulariser les décisions prises pendant la crise sanitaire Covid-19, le Conseil Municipal décide de prendre les décisions modificatives suivantes :

**N° 1 section d'investissement (dépenses)** :

Art 2315 (travaux restant à définir) : - 2 495 euros

Art 2188 (acquisition tondeuse Kubota et souffleur à dos  
Professionnel) : + 2 495 euros

**N° 2 Section d'investissement (dépenses)**

Art 2315 (travaux restant à définir) : - 746 euros

Art 2188 (acquisition bras pour broyeur) : + 746 euros

**N° 3 Section d'investissement (dépenses)**

Art 2313 (travaux bornes marché) : - 9584,60 euros

Art 2188 (acquisition bornes de marché) : + 9584,60 euros

**N° 4 Section de Fonctionnement**

Dépenses	Recettes
<u>Art 6281</u> : cotisations les Amis de la Gendarmerie : 100 euros	<u>Art 73111</u> (taxes foncières et habitation notification état 1259 : + 9 272 euros.
<u>Art 6574</u> : subvention Philharmonie : 1 000 euros	<u>Art 74834</u> (exonérations taxes foncières notification état 1259 : + 311 euros

<p><u>Art 6531</u> : Indemnités Maire-Adjoints : 8 500 euros.</p> <p><u>Art 678</u> charges exceptionnelles : 146 752 euros</p>	<p><u>Art 74835</u> (exonérations taxes habitation notification état 1259 : + 5 465 euros</p> <p><u>Art 7411</u> (dotation forfaitaire notification dotation : + 12 932 euros</p> <p><u>Art 74121</u> (dotation solidarité rurale notification dotations : + 101 441 euros</p> <p><u>Art 74127</u> (dotation nationale : + 26 931 euros de péréquation (notification dotations).</p>
<p>Total : 156 352 euros</p>	<p>Total : 156 352 euros</p>

**2020/035 : BÂTIMENT 58 ROUTE DE BALLEROY**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Docteur Barghout, dentiste, a souhaité faire l'acquisition de l'immeuble situé 58 Route de Balleroy, au prix de 145 000 euros. Ce prix tient compte de l'avis des Domaines du 22 Mars 2019 avec la marge de négociation autorisée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la promesse de vente correspondant à cette cession, précisant que si cette vente n'est pas effective dans les deux mois qui suivent celle de la signature, un loyer mensuel de 550 euros HT sera appliqué.

D'autre part, une clause garantissant l'affectation pendant 6 ans de ce bâtiment comme cabinet dentaire est incluse dans la cession.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

**2020/036 : LOTISSEMENT LES RIVES DU BOSQ**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de viabilisation du lotissement « Les Rives du Bosq » géré par le lotisseur privé situé Rue de la Moignerie ont débuté.

Des travaux de bornage avec le riverain sont à envisager permettant de récupérer une partie de son terrain pour faciliter l'aménagement des trottoirs qui seront réalisés pour accéder au lotissement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour acter cette cession gratuite et prendre en charge l'aménagement de celle-ci.

## 2020/037 : COMMISSIONS

Les membres du Conseil Municipal ont pu s'inscrire dans les divers groupes de compétences gérés par les 6 adjoints, selon le tableau annexé à cette délibération.

A l'intérieur de chaque commission, des élus « socle » représentent celle-ci. Elles sont ouvertes à tous et pourront évoluer en fonction des thèmes abordés.

## 2020/038 : CCAS

Mme GODARD, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal

7 membres extra-municipaux pour siéger au CCAS :

- Mme Maryline PONTIN
- Mme Agnès LAVAL
- Mme Claudine DELAVALLÉE
- Mr Georges GODARD
- Mme Elisabeth BERLIOZ
- Mme Christine JEANNE
- Mme Marie LEGRAVEREND représentante de l'UDAF.

Le Conseil Municipal valide ces candidatures qui viennent s'ajouter aux 7 élus désignés lors de la précédente séance :

- Mr Nicolas ROUZIC
- Mme Camille LECOINTRE
- Mme Christine LEONARD
- Mme Nathalie LEGOUPIL
- Mme Geneviève LEBATARD
- Mme Catherine GODARD
- Mme Françoise PHILIPPE

## 2020/039 : LOCAUX COMMERCIAUX

Le Maire informe Le Conseil Municipal des mesures d'aides qui ont été prises sur les loyers des mois d'avril et mai 2020 pour les locataires des locaux commerciaux de la Commune soit :

- La SAS les Loco Mrs Tesson et Blanchard (les Primeurs)
- Les Cornevillesques de Lisa (Kiosque à Fleurs)
- Mme Marina Guillaume (Kebab).

Et ce en raison de la crise sanitaire et du confinement imposé.

Ces loyers ne seront pas dû sur cette période.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte de louer le local n° 1 des Petites Halles laissé vacant par Mme Mesnage à Mme Marina Guillaume qui occupe déjà le local n° 2 annexé à celui-ci pour son activité de restauration Kebab. Le loyer reste fixé à 140 euros HT par mois par local.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre la convention d'occupation temporaire précaire regroupant l'ensemble des 2 locaux et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020.

Les conditions d'occupation restent inchangées.

### 2020/040 : ANTENNE TDF

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré un responsable de TDF pour le pylone situé Rue de Tainville.

Actuellement, une convention d'occupation est établie jusqu'en 2028 moyennant un loyer annuel de 4 964,91 euros réactualisé tous les ans selon la réglementation.

Celui-ci propose à la Commune soit une nouvelle convention jusqu'en 2040 proposant un loyer annuel de 5 300 euros réactualisé également selon la réglementation, soit une acquisition de la parcelle à 66 000 euros.

A savoir que des sociétés concurrentes souhaitent renégocier avec les Communes les conventions existantes en proposant un loyer supérieur.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal charge Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, de rencontrer l'un des concurrents pour connaître sa proposition.

Ce dossier sera à nouveau rediscuté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### 2020/041 : FONDS DE SOLIDARITÉ

Afin de poursuivre la mission du Fonds de Solidarité pour le logement, le Conseil Municipal décide d'apporter sa contribution.

Une cotisation correspondant à un forfait fixé à 2,85 euros par logement social implanté sur le territoire de la Commune sera versée en 2020 à cet organisme, afin de venir en aide aux personnes en difficultés.

Le montant de cette aide s'élève à 735,30 euros correspondant à 258 logements à 2,85 euros.

### 2020/042 : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Communes de Saon et du Breuil-en-Bessin ont acté depuis de nombreuses années pour le remboursement des dépenses d'éclairage public à la Commune du Molay-Littry en fonction des candélabres situés sur leur commune soit :

- Pour le Breuil-en-Bessin : 9 foyers pour l'armoire située Route de Bayeux (poste Goville)
- Pour Saon : 4 foyers pour l'armoire Rue Bernard Sébert Clos St Nicolas.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recouvrer ces recettes au vu de l'état des consommations établi par le SDEC tous les ans.

### 2020/043 : LOCATION SALLES

Vu la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture des salles, des manifestations ont été annulées.

Celles-ci avaient fait l'objet de versement d'acompte ou de la totalité de la location comme le prévoit le règlement d'utilisation de ces locaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser ces versements sur présentation d'une demande écrite des personnes concernées par cet état de fait.

#### 2020/044 : TERRAIN PETITS CARREAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Emmanuelle DERMILLY a fait don à la Commune de sa propriété située au 2199 Route de Balleroy section B n° 111 d'une contenance de 435 m2.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision et remercie Mme DERMILLY pour ce geste qui sera acté par acte notarié.

Cette parcelle est enclavée avec la parcelle n° 110 d'une contenance de 195 m2, le Conseil Municipal décide de solliciter les Domaines pour connaître la valeur de celle-ci et pouvoir proposer au propriétaire un prix d'achat.

Cette décision aurait pour but d'acquérir une réserve foncière pour de futurs aménagements qui, à ce jour, ne sont pas figés.

Le Conseil Municipal sera tenu informé sur l'évolution de ce dossier

#### 2020/045 : RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal fixe les dates des prochaines réunions de Conseil Municipal jusqu'à la fin de l'année :

- Mardi 7 Juillet 2020 à la Salle des Fêtes à 20 h
- Mardi 15 Septembre 2020 à 20 h
- Mardi 20 Octobre 2020 à 20 h
- Mardi 17 Novembre 2020 à 20 h
- Mardi 15 Décembre 2020 à 20 h.

Pour ces 4 réunions les lieux restent à définir en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de la réglementation en vigueur.

#### 2020/046 : LES PETITES MELLIÈRES

Le Conseil Municipal déplore l'état du lotissement privé « Les Petites Mellières » occasionnant des nuisances pour les riverains.

Malgré de nombreuses relances faites auprès du lotisseur privé, le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux de nettoyage de ce terrain qui seront à sa charge.

#### 2020/047 : VENTE DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal décide que les diagnostics nécessaires à la vente de l'ancienne bibliothèque située 6 Route de Tournières section AB n° 235 seront pris en charge par les futurs acquéreurs : Mr Fabien ROULLAND et Mme Adeline LELONG.